

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 17 FEVRIER 2015
À PIERREFEU-DU-VAR À 15H00

Date de la convocation : Le 10 février 2015

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Nombre des voix fixé par les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau : 23

MEMBRES	VOIX
C.C.V.G. (Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès- Ville, Solliès-Toucas)	5
C.C.V.I. (Méounes les Montrieux)	1
CARNOULES	1
COLLOBRIERES	1
LA CRAU	2
CUERS	1
HYERES	8
PIERREFEU	1
PIGNANS	1
PUGET-VILLE	1
SIGNES	1
TOTAL	23

L'an deux mille quinze et le dix-sept février à quinze heures, les délégués désignés par les Communes membres, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau fixé par les statuts de ce dernier, sur convocation qui leur a été adressée le 10 février 2015 par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel ARMANDI - Commune de Collobrières,
Monsieur Joseph FABRIS - Commune de Signes,
Monsieur Patrick MARTINELLI - Commune de
Pierrefeu-du-var, Madame Isabelle MONFORT -
Commune de Hyères, Monsieur Paul PELLEGRINO -
Commune de Puget-Ville, Monsieur Gérard PUVEREL -
Commune de La Farlède (C.C.V.G.), Madame Catherine
DURAND - Commune de La Crau, Madame Laura
DELPIANO - Commune de Solliès-Ville (C.C.V.G.),

Monsieur ROSTIN MAGNIN - Commune de Solliès-Toucas (C.C.V.G.), Monsieur
Claude ARIELLO - Commune de Carnoules, Monsieur Philippe LAURERI -
Commune de Solliès-Pont (C.C.V.G.), Monsieur Roger ANOT - Commune de
Belgentier (C.C.V.G.).

POUVOIRS : Monsieur Didier MIELLE donne pouvoir à Monsieur Patrick
MARTINELLI .

ABSENTS : CUERS + CCVI

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard PUVEREL, à l'unanimité : 21 voix

**N°01-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE
MEDITERRANÉE POUR L'ETUDE POUR LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE
DE REDUCTION DE L'ALEA INONDATION ET DETERMINATION DES ZONES
NATURELLES D'EXPANSION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU**

L'agence de l'eau apporte des aides financières pour la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité, la lutte contre la pollution ou l'entretien des milieux aquatiques aux collectivités.

Monsieur le Président expose,

La présente étude a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant, couplée à l'inventaire et à l'analyse des zones naturelles d'expansion de crues qui apparaissent comme une solution évidente de ralentissement des crues en amont des zones à enjeux afin d'élaborer une stratégie de gestion globale et intégrée de réduction de l'aléa inondation sur le bassin versant du Gapeau.

Le montant de l'opération s'élève à 47 000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<i>DÉPENSES H.T.</i>	<i>RESSOURCES</i>	<i>TAUX</i>	<i>H.T.</i>
	<i>AGENCE DE L'EAU</i>	<i>50%</i>	<i>23 500 €</i>
	<i>CONSEIL GÉNÉRAL</i>	<i>15%</i>	<i>7 050 €</i>
	<i>CONSEIL REGIONAL</i>	<i>15%</i>	<i>7 050 €</i>
	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>20%</i>	<i>9 400 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>47 000 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>100%</i>
			<i>47 000 €</i>

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 50% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une aide de L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à hauteur de 50%.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

**N°02-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE
MEDITERRANÉE POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX
DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN ET DE MISE EN VALEUR DU GAPEAU ET
DE SES AFFLUENTS**

L'agence de l'eau apporte des aides financières pour la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité, la lutte contre la pollution ou l'entretien des milieux aquatiques aux collectivités.

Monsieur le Président expose,

Une des missions du Syndicat Mixte est l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau. Pour cela la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien, de restauration et de mise en valeur est indispensable pour une gestion globale et intégrée du bassin versant.

Le montant de l'opération s'élève à 62 295 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<i>DÉPENSES H.T.</i>	<i>RESSOURCES</i>	<i>TAUX</i>	<i>H.T.</i>	
	<i>AGENCE DE L'EAU</i>	<i>30%</i>	<i>18 688,5 €</i>	
	<i>CONSEIL GÉNÉRAL</i>	<i>20%</i>	<i>12 459 €</i>	
	<i>CONSEIL REGIONAL</i>	<i>30%</i>	<i>18 688,5 €</i>	
	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>20%</i>	<i>12 459 €</i>	
<i>TOTAL</i>	<i>62 295 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>100%</i>	<i>62 295 €</i>

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 30% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 13 VOIX**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une aide de L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à hauteur de 30%.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

N°03-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE POUR LA « CREATION D'UN SITE INTERNET, D'UNE CHARTE GRAPHIQUE ET DE LOGOS »

L'agence de l'eau apporte des aides financières pour la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité, la lutte contre la pollution ou l'entretien des milieux aquatiques aux collectivités.

Monsieur le Président expose,

La communication est un volet indispensable à l'élaboration des démarches de gestion et de préservation des ressources et des milieux aquatiques, et de prévention des inondations. La population doit être informée des projets menés par le Syndicat Mixte, aussi un site internet est un moyen indispensable de communication. La charte graphique et les logos permettront de donner une identité visuelle au Syndicat Mixte créé récemment.

Le montant de l'opération s'élève à 11 550 € H.T.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

*SOLLICITE l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

N°04-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE POUR LA MISE EN PLACE DE 3 STATIONS HYDROMETRIQUES ETIAGE/CRUE SUR LE BASSIN VERSANT DU GAPEAU
--

L'agence de l'eau apporte des aides financières pour la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité, la lutte contre la pollution ou l'entretien des milieux aquatiques aux collectivités.

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau a notamment pour missions la gestion des eaux superficielles et souterraines et la gestion et la prévention du risque inondation.

L'acquisition de 3 stations hydrométriques permettra :

- Le suivi des débits d'étiage : l'étiage correspond à la période naturelle des plus basses eaux dans les rivières. C'est une phase critique pour les milieux aquatiques et les espèces. Une bonne connaissance des milieux est nécessaire pour savoir quelle est la ressource disponible et pour pouvoir anticiper les crises préjudiciables aux milieux aquatiques et aux usagers.
- Surveillance des crues: les stations permettront de comprendre, surveiller, mieux informer la population des risques d'inondation, acquérir des données et donc de la connaissance pour pouvoir réagir à temps.

Le montant de l'opération est estimé à 24 000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RESSOURCES H.T.	
		<i>AGENCE DE L'EAU</i>	<i>12 000 €</i>
<i>3 stations hydrométriques</i>	<i>24 000 €</i>	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>12 000 €</i>
TOTAL	24 000 €	TOTAL	24 000 €

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 50% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

*APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
SOLLICITE une aide de L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à hauteur de 50%.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

N°05-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ÉTUDE POUR LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'ALÉA INONDATION ET DÉTERMINATION DES ZONES NATURELLES D'EXPANSION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur le Président expose,

La présente étude a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant, couplée à l'inventaire et à l'analyse des zones naturelles d'expansion de crues qui apparaissent comme une solution évidente de ralentissement des crues en amont des zones à enjeux afin d'élaborer une stratégie de gestion globale et intégrée de réduction de l'aléa inondation sur le bassin versant du Gapeau.

Le montant de l'opération s'élève à 47 000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RESSOURCES	TAUX	H.T.
		<i>AGENCE DE L'EAU</i>	50%	23 500 €
		<i>CONSEIL GÉNÉRAL</i>	15%	7 050 €
		<i>CONSEIL REGIONAL</i>	15%	7 050 €
		<i>AUTOFINANCEMENT</i>	20%	9 400 €
TOTAL	47 000 €	TOTAL	100%	47 000 €

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 15% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 13 VOIX**

*APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
SOLLICITE une aide du Conseil Général à hauteur de 15% ,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

N°06-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN ET DE MISE EN VALEUR DU GAPEAU ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur le Président expose,

Une des missions du Syndicat Mixte est l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau. Pour cela la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien, de restauration et de mise en valeur est indispensable pour une gestion globale et intégrée du bassin versant.

Le montant de l'opération s'élève à 62 295 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.	RESSOURCES	TAUX	H.T.
	AGENCE DE L'EAU	30%	18 688,5 €
	CONSEIL GÉNÉRAL	20%	12 459 €
	CONSEIL REGIONAL	30%	18 688,5 €
	AUTOFINANCEMENT	20%	12 459 €
TOTAL	62 295 €	TOTAL	100%
			62 295 €

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 20% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 13 VOIX**

*APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
SOLLICITE une aide du Conseil Général à hauteur de 20%,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

**N°07-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA
« CREATION D'UN SITE INTERNET, D'UNE CHARTE GRAPHIQUE ET DE
LOGOS »**

Monsieur le Président expose,

La communication est un volet indispensable à l'élaboration des démarches de gestion et de préservation des ressources et des milieux aquatiques, et de prévention des inondations. La population doit être informée des projets menés par le Syndicat Mixte, aussi un site internet est un moyen indispensable de communication. La charte graphique et les logos permettront de donner une identité visuelle au Syndicat Mixte créé récemment.

Le montant de l'opération s'élève à 11 550 € H.T.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 13 VOIX**

*SOLLICITE l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

N°08-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ETUDE POUR LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE L'ALEA INONDATION ET DETERMINATION DES ZONES NATURELLES D'EXPANSION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur le Président expose,

La présente étude a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant, couplée à l'inventaire et à l'analyse des zones naturelles d'expansion de crues qui apparaissent comme une solution évidente de ralentissement des crues en amont des zones à enjeux afin d'élaborer une stratégie de gestion globale et intégrée de réduction de l'aléa inondation sur le bassin versant du Gapeau.

Le montant de l'opération s'élève à 47 000 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RESSOURCES	TAUX	H.T.
		<i>AGENCE DE L'EAU</i>	50%	23 500 €
		<i>CONSEIL GÉNÉRAL</i>	15%	7 050 €
		<i>CONSEIL REGIONAL</i>	15%	7 050 €
		<i>AUTOFINANCEMENT</i>	20%	9 400 €
TOTAL	47 000 €	TOTAL	100%	47 000 €

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 15% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

*APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
SOLLICITE une aide du Conseil Régional à hauteur de 15% ,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.*

N°09-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN ET DE MISE EN VALEUR DU GAPEAU ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur le Président expose,

Une des missions du Syndicat Mixte est l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau. Pour cela la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien, de restauration et de mise en valeur est indispensable pour une gestion globale et intégrée du bassin versant.

Le montant de l'opération s'élève à 62 295 € H.T. Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

<i>DÉPENSES H.T.</i>	<i>RESSOURCES</i>	<i>TAUX</i>	<i>H.T.</i>
	<i>AGENCE DE L'EAU</i>	30%	18 688,5 €
	<i>CONSEIL GÉNÉRAL</i>	20%	12 459 €
	<i>CONSEIL REGIONAL</i>	30%	18 688,5 €
	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	20%	12 459 €
TOTAL	62 295 €	TOTAL	100%
			62 295 €

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite un niveau d'aide à hauteur de 30% afin de diminuer la part de son autofinancement.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
SOLLICITE une aide du Conseil Régional à hauteur de 30%,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

**N°10-2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA
« CREATION D'UN SITE INTERNET, D'UNE CHARTE GRAPHIQUE ET DE
LOGOS »**

Monsieur le Président expose,

La communication est un volet indispensable à l'élaboration des démarches de gestion et de préservation des ressources et des milieux aquatiques, et de prévention des inondations. La population doit être informée des projets menés par le Syndicat Mixte, aussi un site internet est un moyen indispensable de communication. La charte graphique et les logos permettront de donner une identité visuelle au Syndicat Mixte créé récemment.

Le montant de l'opération s'élève à 11 550 € H.T.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE : 13 VOIX**

SOLLICITE l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

N°11-2015 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2015

Le Président informe le Comité syndical :

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation introduite par l'article 11 de la loi A.T.R. du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans le processus d'élaboration budgétaire et fait partie des outils de promotion de la démocratie locale.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8*". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Cet article s'applique au SMBVG qui évoque la question du D.O.B. dans son règlement intérieur approuvé le 19 juin 2014, article 12.

Le D.O.B. est joint à la présente délibération.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 13 VOIX**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, au titre de l'exercice 2015.

Madame Isabelle Monfort demande que les arrêtés préfectoraux modificatifs du périmètre du SAGE et de la composition de la CLE soient transmis aux membres de la CLE pour information. Elle demande si la Commune de La Londe intègre également le Syndicat Mixte.

Par ailleurs Madame Isabelle Monfort souhaite que la question du transfert des contrats en lien avec les compétences du Syndicat Mixte fasse l'objet d'une discussion entre les services de la ville d'Hyères et ceux du Syndicat, dont la gestion est assurée par la S.C.P.

Elle informe que les études pour les travaux du Plan du Pont ont été lancées, ainsi que la procédure de DUP, en parallèle de l'élaboration du SAGE.
Elle évoque la possibilité de rédiger une convention entre le Syndicat Mixte et la Commune d'Hyères pour la réalisation de ces travaux pour tenir compte de la problématique de la compétence transférée et du caractère dérogoire de cette intervention.

Monsieur le Président répond que le Syndicat Mixte est à la disposition de la Commune d'Hyères pour aborder la question des contrats. Un rendez-vous devra être fixé afin de prendre connaissance des conventions dont dispose la Commune d'Hyères. Sur le point relatif aux travaux dans le secteur du Plan du Pont, il indique que Monsieur le Préfet a autorisé la Commune d'Hyères à agir en parallèle aux actions de la CLE et du Syndicat Mixte. Cette autorisation de l'Etat lui semble suffisante et ne nécessite pas de convention particulière. Par contre il réclame que la Commune d'Hyères informe régulièrement CLE et Syndicat de l'avancement des opérations.

Monsieur Michel Armandi demande des précisions concernant le montant de la participation à payer en 2015 par les Communes.

Monsieur Eric Meynard indique que la participation des Communes est en hausse car le projet de budget présenté dans le cadre du DOB intègre en section de fonctionnement le coût de l'étude d'élaboration du SAGE. Il précise par ailleurs qu'un budget supplémentaire sera voté en milieu d'année afin d'intégrer le poste de technicien de rivière / PAPI. Il indique que sur la demande des Communes l'appel de fond sera fait en deux temps.

Il rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau n'a pas de fiscalité propre. Par conséquent, les seules recettes sont pour la section de fonctionnement du budget les participations et les subventions et pour la section d'investissement les subventions, le FCTVA et l'emprunt.

Monsieur le Président demande un éclairage sur le prélèvement de la taxe GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre. Comment va t'elle être répartie au niveau des EPCI qui la prélèveront de façon globale sur l'ensemble du territoire de l'EPCI ? Sera-t'il possible de sectoriser avec des taux différenciés ? Cette recette fiscale reversée pourra t'elle financer des opérations de fonctionnement et des opérations d'investissement ? Il demande à Châu Ton de questionner les services de l'Etat pour obtenir des précisions sur ces points.

Monsieur Laureri demande où seront localisées les stations hydrométriques acquises par le Syndicat Mixte en 2014 ?

Madame Isabelle Monfort indique que des stations hydrométriques sont localisées sur Hyères et gérées par la communauté d'agglomération TPM. Il lui semble utile que nous prenions contact avec TPM.

Monsieur le Président répond qu'un groupe de travail doit se réunir pour déterminer la localisation.

Monsieur Michel Armandi aurait aimé retrouver les logos sur la plaquette de communication.

Madame Châu Ton indique que la société retenue pour l'élaboration de la charte graphique ainsi que la réalisation du site internet remettra son travail dans les prochains jours.

Monsieur le Président propose de programmer les réunions à venir :

Le Bureau du Syndicat Mixte se réunira le 4 mars 2015 à 9h00, cette réunion sera suivie à 10h30 du Bureau de la CLE.

Le Comité Syndical se réunira le 13 mars 2015 à 15h00 pour le vote du budget. (La réunion est reportée au vendredi 3 avril 2015 à 9h00, salle André Malraux, Pierrefeu-du-var)

Madame Isabelle Monfort demande que la Commission thématique inondation se réunisse. Elle souhaite que, sur la base des projets de courrier qu'elle a transmis au Syndicat, une lettre soit envoyée aux élus communaux et aux membres de la CLE afin que les personnes désireuses de participer à cette commission se manifestent. Elle demande que les Communes soient questionnées afin que ces dernières proposent des participants extérieurs à la CLE. L'ordre du jour de cette Commission thématique pourrait être la présentation des entreprises en charge des études en cours (prévention des inondations / ZEC et entretien de la ripisylve).

Monsieur Joseph Fabris précise qu'il est possible de s'inspirer de l'exemple du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume qui élabore sa Charte de Parc dans laquelle les acteurs sont sollicités pour leur contribution de la même manière que dans les Commissions thématiques.

Madame Isabelle Monfort demande que le compte rendu de Comité Syndical du 12 décembre 2014 soit modifié. Il est précisé dans le compte-rendu :

« Isabelle MONFORT précise que la Commune d'Hyères financera les travaux nécessaires à hauteur de 90%.

Cédric LHENAFF précise que le montant de l'acquisition foncière est estimé à 20 M€ et le montant des travaux à 3 M€. »

Elle souhaite qu'une solidarité dans le mécanisme de financement des travaux soit étudiée par principe. Même si la part des communes en amont doit rester symbolique. Par ailleurs, la méthode de répartition financière des investissements sur les communes membres ne doit pas faire obstacle à la réalisation des travaux, quel que soit la commune impactée.

Enfin, elle indique que les montants figurant au compte rendu pour l'acquisition foncière et les travaux ne sont pas de cet ordre là.

Madame Catherine Durand indique qu'une méthode de répartition intégrant une solidarité est souhaitable mais elle rappelle également que lors de la réunion organisée à Toulon par Monsieur le Préfet du Var le 14 novembre 2014, Monsieur le Maire de la commune d'Hyères avait demandé à l'Etat la possibilité de réaliser, indépendamment des études menées par le syndicat mixte, et au plus vite des travaux d'urgence dont la prise en charge serait assumée en totalité par sa commune.

Monsieur le Président ajoute que le financement des travaux devra intégrer un mécanisme de solidarité qui devra obtenir l'agrément de tous. Les financements des plus gros travaux ne seront possibles que sur la base d'une définition des priorités, d'un plan d'action et des études de faisabilité en lien avec les études lancées par le syndicat mixte, notamment pour la prévention des inondations/ZEC. Les actions urgentes autorisées par le Préfet sont à défaut de décision collégiale au niveau de la CLE et du syndicat de la responsabilité des communes qui les lancent.

Madame Isabelle Monfort fait part de son mécontentement sur le fait de ne pas avoir été associée aux choix des entreprises pour les marchés prévention des inondations/ZEC et entretien de la ripisylve. Elle précise qu'elle en avait fait la demande au Président en séance, que cette demande avait été acceptée. Elle précise que la non association de la Commune d'Hyères au choix des entreprises représente une faute au regard du poids que représente la commune d'Hyères dans le Syndicat Mixte. Elle demande à pouvoir prendre connaissance du rapport d'analyse.

Monsieur Le Président répond que dans le cadre des deux procédures MAPA qui ont été lancées, il avait décidé d'associer autour de lui un groupe de travail constitué en prenant pour base des membres de la CAO afin de juger les offres de façon collégiale. Trois réunions ont été organisées. Il précise que comme Madame Monfort est membre suppléant de la CAO c'est Monsieur Gérard Puverel, titulaire, qui a été convoqué. Il indique que cette méthode de travail avait clairement été évoquée en réunion. Il indique à Madame Monfort qu'elle était également conviée si elle le souhaitait au travaux du groupe, comme tous les autres élus non titulaires ou ne faisant pas partie de la C.A.O. La date de la première réunion de travail avait été fixée en présence de tous les membres du syndicat mixte.

Enfin, le Président indique que les membres du groupe de travail ont retenu les deux B.E. sur la base d'un cahier des charges et d'un règlement de la consultation précis, documents qui avaient été validés par la CLE et le Syndicat Mixte. Le classement a mis en évidence l'entreprise la mieux disante dans les deux procédures.

Monsieur le Président demande à Madame Châu Ton de communiquer le rapport d'analyse à Madame Monfort.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

